



## **Conseil communautaire**

**29 mai 2018**

## **Compte rendu**

*Maison du Haut-Rhône Dauphinois*

## Ordre du jour de la séance du 29 mai 2018

Approbation du Compte rendu du Conseil communautaire du 24 avril 2018

(Rapporteur : Le Président)

### DELIBERATIONS

#### I. ADMINISTRATION GENERALE/RH – FINANCES - MARCHES PUBLICS

##### A. Administration générale – Ressources humaines

1. Fixation du nombre de représentants du personnel et du paritarisme au sein du comité technique  
⇒ **Rapporteur : Daniel MICHOU**
2. Désignation de nouveaux délégués au SMND et au SYMBORD, pour les communes de la Balme les Grottes et d'Optevoz  
⇒ **Rapporteur : Le Président**
3. Désignation de nouveaux délégués de la CLECT et de la commission habitat/logement pour la commune de la Balme les Grottes  
⇒ **Rapporteur : Le Président**
4. Créations de postes et actualisation du tableau des emplois  
⇒ **Rapporteur : Daniel MICHOU**

##### B. Marchés publics

1. Avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de la MSP de Montalieu-Vercieu  
⇒ **Rapporteur : Le Président**

#### II. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – AMENAGEMENT - ENVIRONNEMENT

##### A. Développement économique

1. Vente parcelle à Monsieur SAHIN – PA de Buisson Rond à Villemoirieu  
⇒ **Rapporteur : C. GIROUD**
2. Vente parcelle à Monsieur FLAMENT – PA de Buisson Rond à Villemoirieu  
⇒ **Rapporteur : C. GIROUD**
3. Vente parcelle à Monsieur CERVANTES – PA de Buisson Rond à Villemoirieu  
⇒ **Rapporteur : C. GIROUD**
4. Convention de partenariat avec INITIATIVE NORD ISERE  
⇒ **Rapporteur : C. GIROUD**

##### B. Aménagement

1. Convention opérationnelle entre la commune de Villemoirieu, la communauté de communes des Balcons du Dauphiné et l'EPORA  
⇒ **Rapporteur : Le Président**
2. Convention d'intégration par l'IGN dans le Référentiel à Grande Echelle (RGE) des données LIDAR acquises par les Balcons du Dauphiné  
⇒ **Rapporteur : Laurent GUILLET**

### III. AFFAIRES SOCIALES

#### A. Petite Enfance – Enfance et Jeunesse

1. Maintien de la capacité de l'Isle aux enfants à Crémieu à hauteur de 30 places  
⇒ **Rapporteurs : Nora CHEBBI**

#### B. Logement – Gens du voyage

1. Participation au Syndicat d'Aménagement et de Gestion pour les Gens du Voyage en Isère (SAGAV)  
⇒ **Rapporteur : André PAVIET SALOMON**

### INFORMATIONS

1. Dématérialisation des procédures d'instruction des autorisations d'urbanisme – procédure et calendrier  
⇒ **Rapporteur : Jean-Yves BRENIER**
2. Musique à l'école : proposition d'organisation de la compétence sur l'ensemble de la Communauté de communes à compter de septembre 2018  
⇒ **Rapporteur : Annie POURTIER**
3. Mise en œuvre des mercredis à partir de la rentrée scolaire de septembre 2018  
⇒ **Rapporteur : Aurélien BLANC**
4. Point actions touristiques du territoire le 6 juin  
⇒ **Rapporteur : Alexandre BOLLEAU**
5. Plan Pluri Annuel d'Investissement  
⇒ **Rapporteur : Le Président**

### QUESTIONS DIVERSES

**Présents :**

<b>COMMUNES</b>	<b>TITULAIRES</b>
ANNOISIN CHATELANS	CHEBBI Nora
ARANDON PASSINS	BERNET Raymond
ARANDON PASSINS	VEYRET Alain
BOUVESSE QUIRIEU	CHAMPIER Jean-Claude
BRANGUES	LOUVET Didier (Pouvoir G. GIPPET)
CHAMAGNIEU	CADO Jean-Yves (Absent excusé)
CHARETTE	COURTEJAIRE Hervé
CHOZEAU	DESVIGNES Gilles
CORBELIN	GEHIN Frédéric
CORBELIN	VIAL René
COURTENAY	TOURNIER Marcel (Suppléé M.MANOUVRIER)
CREMIEU	ASLANIAN Joseph
CREMIEU	DESMURS-COLLOMB Virginie
CREMIEU	N'KAOUA Pascal (Absent excusé)
CREYS-MEPIEU	BONNARD Olivier
DIZIMIEU	COCHET Daniel (Absent excusé)
FRONTONAS	MERLE Annick
FRONTONAS	TOULEMONDE Thierry
HIERES-SUR-AMBY	CHOLLIER Patrick
LA BALME LES GROTTES	BERTHELOT Jean-Pierre
LE BOUCHAGE	POURTIER Annie
LES AVENIERES-VEYRINS THUELLIN	CANET Patrick (Pouvoir G. GUICHERD)
LES AVENIERES-VEYRINS THUELLIN	CORTEY Gilles
LES AVENIERES-VEYRINS THUELLIN	FAVIER Maria (Pouvoir N. SITRUK)
LES AVENIERES-VEYRINS THUELLIN	GUICHERD Gérard
LES AVENIERES-VEYRINS THUELLIN	MERGOUD Gilbert (Absent excusé)
LES AVENIERES-VEYRINS THUELLIN	MICHOUD Daniel
LES AVENIERES-VEYRINS THUELLIN	SITRUK Nicole
LEYRIEU	BRENIER Jean-Yves
MONTALIEU-VERCIEU	DREVET Christiane
MONTALIEU-VERCIEU	GIROUD Christian
MONTALIEU-VERCIEU	SULTANA Gérard
MONTCARRA	EMERAUD David
MORAS	BOURGIER Bernard
MORESTEL	JARLAUD Bernard
MORESTEL	PERRIN Marie-Lise (Pouvoir à F. VIAL)
MORESTEL	RIVAL Christian (Absent excusé)
MORESTEL	VIAL Frédéric

COMMUNES	TITULAIRES
OPTEVOZ	LANFREY Philippe
PANOSSAS	CHIAPPINI Marc (Absent excusé)
PARMILIEU	MARTIN Jean-Louis
PORCIEU-AMBLAGNIEU	PEJU Nathalie (Pouvoir A. POURTIER)
SAINT BAUDILLE DE LA TOUR	THOLLON Denis
SAINT-CHEF	CHAVANTON-DEBAUGE Edith
SAINT-CHEF	DURIEUX Frédéric
SAINT-CHEF	ROLLAND Noël (Pouvoir F. DURIEUX)
SAINT-HILAIRE DE BRENS	GUILLET Laurent
SAINT-MARCEL-BEL-ACCUEIL	BLANC Aurélien
SAINT-ROMAIN DE JALIONAS	BEKHIT Thierry
SAINT-ROMAIN DE JALIONAS	BOUCHET Bernard
SAINT-ROMAIN DE JALIONAS	DESCAMPS Gil (Pouvoir à T. BEKHIT)
SAINT-SORLIN DE MORESTEL	ALLAGNAT Philippe
SAINT-VICTOR DE MORESTEL	LUZET Frédérique (Suppléée par G. GIPPET)
SALAGNON	DURAND Gilbert (Suppléé par S. DOMINI FAURE)
SERMERIEU	BOLLEAU Alexandre (Absent excusé)
SICCIEU SAINT JULIEN DE CARIZIEU	LEMOINE Eric (Absent excusé)
SOLEYMIEU	GINON Yves
TIGNIEU JAMEYZIEU	FERNANDEZ Francette
TIGNIEU JAMEYZIEU	MAZABRARD Jean-Yves (Absent excusé)
TIGNIEU JAMEYZIEU	PAVIET SALOMON André
TIGNIEU JAMEYZIEU	POMMET Gilbert (Pouvoir F. FERNANDEZ)
TIGNIEU JAMEYZIEU	REYNAUD Philippe (Pouvoir A. PAVIET SALOMON)
TIGNIEU JAMEYZIEU	ROUX Elisabeth
TREPT	BERT Martine
VASSELIN	FEUILLET Marcel
VENERIEU	ODET Bernard (Absent excusé)
VERNAS	MORGUE Léon-Paul
VERTRIEU	SPITZNER Francis
VEYSSILIEU	MOLINA Adolphe
VEZERONCE-CURTIN	REVEYRAND Gérald
VEZERONCE-CURTIN	TEILLON Catherine
VIGNIEU	FERRARIS Patrick (Absent excusé)
VILLEMOIRIEU	HOTE Daniel

Monsieur le Président ouvre la séance et recense les conseillers communautaires présents en séance ou représentés à cet instant soit 62 sur 73.

Monsieur Aurélien Blanc est déclaré secrétaire de la séance.

## **Approbation du compte rendu de la séance du 24 avril 2018**

⇒ **Le compte rendu est approuvé à l'unanimité**

### **DELIBERATIONS**

## **I. ADMINISTRATION GENERALE/RH – FINANCES – MARCHES PUBLICS**

### **A. Administration générale/Ressources Humaines**

#### **1. Fixation du nombre de représentants du personnel et du paritarisme au sein du comité technique**

Daniel Michoud donne lecture du rapport de présentation et du projet de délibération.

Daniel Michoud rappelle que le 6 décembre prochain, auront lieu les élections professionnelles des représentants du personnel de la fonction publique. Il s'agira d'un scrutin national contrairement à celui organisé en 2017 qui lui était local (propre à la communauté de communes).

A cet effet, il convient de fixer le nombre de représentants du personnel et le nombre de représentants de la collectivité.

Cette année, les listes devront tenir compte dans leur constitution, de la proportion d'hommes et de femmes telle qu'elle existe au 1<sup>er</sup> janvier dans la communauté de communes.

#### **Projet de délibération**

*Le Conseil communautaire,*

*- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 32, 33 et 33-1,*

*- Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment ses articles 1, 2, 4, 8, 12 et 26,*

*- Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 28 mai 2018 soit plus de 6 mois avant la date du scrutin fixée le 6 décembre 2018 ;*

*- Considérant que l'effectif apprécié au 1<sup>er</sup> janvier 2018 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de 93 agents, dont 86.02% de femmes et 13.98% d'hommes,*

**Il est proposé aux membres du Conseil communautaire :**

*- de FIXER à 3 le nombre de représentants titulaires du personnel (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants),*

*- de MAINTENIR le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel, titulaires et suppléants,*

*- de RECUEILLIR par le comité technique l'avis des représentants de la collectivité.*

⇒ **La délibération est adoptée à l'unanimité**

## 2. Désignation de nouveaux délégués au SMND et au SYMBORD pour les communes de la Balme les Grottes et d'Optevoz

Le Président donne lecture du rapport de présentation et du projet de délibération.

### Projet de délibération

*Monsieur le président rappelle aux membres du Conseil communautaire que lors de la séance du 14 février 2017, 26 conseillers titulaires et 21 conseillers suppléants avaient été désignés pour siéger au Syndicat Mixte du Nord Dauphiné.*

*Parmi ces délégués figuraient Gérard Ruiz comme titulaire et Stéphanie Tavernese Roche comme suppléante, tous deux proposés par le Conseil municipal de La Balme les Grottes.*

*Figuraient aussi Jacques Guerpillon comme titulaire et Stéphane Rigaudier comme suppléant, tous deux proposés par le Conseil municipal d'Optevoz.*

*De même, le Conseil communautaire avait désigné lors de cette même séance 40 conseillers titulaires et 29 conseillers suppléants pour siéger au SYMBORD.*

*Enfin, le Conseil municipal d'Optevoz avait proposé les candidatures de Monsieur Philippe Lanfrey comme titulaire et de Jacques Guerpillon comme suppléant, pour siéger au Conseil syndical du Symbord.*

*Suite à la démission de Madame Martine Gabeure de son mandat de maire de La Balme les Grottes et à l'élection de Monsieur Jean-Pierre Berthelot au mois de mars 2018, d'une part,*

*et suite à la démission de Monsieur Jacques Guerpillon de ses mandats de conseiller municipal et d'adjoint au maire de la commune d'Optevoz, d'autre part,*

*les conseils municipaux ont souhaité modifier un certain nombre de délégations dont celle du SMND et celle du SYMBORD.*

*C'est la raison pour laquelle il est proposé de modifier la représentation des Balcons du Dauphiné au sein de ces deux syndicats en prenant en considération les nouvelles propositions des communes de La Balme les Grottes et d'Optevoz, à savoir :*

#### ➤ **Pour la commune de la Balme les Grottes**

##### • **Pour le SMND**

*Suppléant : Yves Pelerin*

*En lieu et place Stéphanie Tavernese Roche (suppléante)*

*Il est précisé que Gérard Ruiz resterait titulaire.*

##### • **Pour le SYMBORD**

*Titulaire : Gérard Ruiz ; Suppléant : Jean-Pierre Berthelot*

*En lieu et place de Jean-Pierre Berthelot (titulaire) et de Martine Gabeure (suppléante)*

#### ➤ **Pour la commune d'Optevoz**

##### • **Pour le SMND**

*Titulaire : Stéphane Rigaudier*

*Suppléant : Serge Fried*

*En lieu et place de Jacques Guerpillon (titulaire) et Stéphane Rigaudier (suppléant)*

##### • **Pour le SYMBORD**

*Suppléant : Stéphane Rigaudier*

*En lieu et place de Jacques Guerpillon (suppléant)*

*Il est précisé que Philippe Lanfrey resterait titulaire.*

**Au vu de cet exposé, il est proposé aux membres du Conseil communautaire :**

- D'APPROUVER les modifications à apporter à la représentation des Balcons du Dauphiné au sein du SMND et du SYMBORD comme indiquées ci-dessus ;
- D'AUTORISER Monsieur le président à signer tous documents relatifs à ces nouvelles désignations.

⇒ **La délibération est adoptée à l'unanimité**

### 3. Désignation de nouveaux membres aux commissions « Habitat Logement » et « CLECT » pour les communes de la Balme les Grottes et d'Optevoz

Le Président donne lecture du rapport de présentation et du projet de délibération.

#### Projet de délibération

*Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil communautaire que lors de la séance du 17 octobre 2017, 46 membres titulaires et 46 membres suppléants avaient été désignés pour représenter leur commune à la commission Habitat logement.*

*Parmi ces délégués figuraient Stéphanie Tavernese Roche comme titulaire et Martine Gabeure comme suppléante, toutes deux proposées par le Conseil municipal de La Balme les Grottes.*

*Figuraient aussi Philippe Lanfrey comme titulaire et Jacques Guerpillon comme suppléant, tous deux proposés par le Conseil municipal d'Optevoz*

*De même, le Conseil communautaire avait désigné lors de la séance du 11 juillet 2017 47 membres titulaires et 47 membres suppléants pour représenter leur commune à la Commission Locale des Charges Transférées.*

*Parmi ces délégués figuraient Jean-Pierre Berthelot comme titulaire et Thomas Parisse comme suppléant, tous deux proposés par le Conseil municipal de La Balme les Grottes.*

*Suite à la démission de Madame Martine Gabeure de son mandat de maire de La Balme les Grottes et à l'élection de Monsieur Berthelot Jean-Pierre au mois de mars 2018, le nouveau Conseil municipal a souhaité modifier un certain nombre de représentations dont celle de la commission Habitat logement et celle de la CLECT.*

*et suite à la démission de Monsieur Jacques Guerpillon de ses mandats de conseiller municipal et d'adjoint au maire de la commune d'Optevoz,*

*il est proposé de modifier la représentation des Balcons du Dauphiné au sein de ces deux commissions en prenant en considération les nouvelles propositions de la Commune de La Balme les Grottes, à savoir :*

- **Pour la commission « Habitat logement »**

*Suppléant : Gérard Ruiz*

*En lieu et place Martine Gabeure (suppléante)*

*Il est précisé que Stéphanie Tavernese Roche resterait titulaire.*

- **Pour la CLECT**

*Titulaire : Benoit Millet ;*

*En lieu et place de Jean-Pierre Berthelot (titulaire)*

*Il est précisé que Thomas Parisse resterait suppléant*

*Et pour la commune d'Optevoz :*

- **Pour la commission « Habitat logement »**

*Suppléant : Stéphane Rigaudier*

*En lieu et place Jacques Guerpillon (suppléant)*

*Il est précisé que Philippe Lanfrey resterait titulaire.*

**Au vu de cet exposé, il est proposé aux membres du Conseil communautaire :**

- D'APPROUVER les modifications à apporter à la représentation des Balcons du Dauphiné au sein de la commission Habitat logement et CLECT comme indiquées ci-dessus ;

- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ces nouvelles désignations.

⇒ **La délibération est adoptée à l'unanimité**



En réponse à la question de Patrick Chollier concernant le calendrier de la CLECT pour le transfert de la voirie, il est répondu que les travaux vont commencer au mois de juin en vue d'une approbation du rapport par les élus lors du Conseil communautaire du mois de septembre. Il est rappelé qu'ensuite, les communes auront 3 mois pour se prononcer sur ce document.

Patrick Chollier fait remarquer que ce calendrier tardif met en difficultés les communes qui ne peuvent pas faire face à leurs dépenses de voirie tant que les attributions de compensation n'ont pas pris en compte le retour de la compétence voirie aux communes.

Philippe Lanfrey demande si le règlement tardif des factures de voiries de 2017 sur 2018 inclut les impayés de la communauté de communes dont notamment la somme de 23 000 € de travaux qui auraient dû être réalisés sur la commune d'Optevoz.

Il est précisé que la CLECT devra travailler sur deux attributions de compensation en ce qui concerne la restitution de la compétence voirie aux communes de l'Isle Crémieu :

- Une, au titre de la restitution de la compétence
- Et une, dite exceptionnelle, qui concerne le remboursement aux communes des soldes de crédits capitalisés par la communauté de communes au niveau de la compétence voirie.

Le Président attire l'attention des élus sur le fait que la CLECT ne peut pas engager le calcul des transferts tant que l'ensemble des factures de l'exercice 2017 n'a pas été réglé.

En réponse à la question de Denis Thollon, il est répondu que les crédits voirie concernant le solde de l'enveloppe de l'Isle Crémieu devraient être versés au plus tard en décembre 2018.

Monsieur Bolleau arrive en séance, suivi de Messieurs Rival et Cado.

#### 4. Création de postes et actualisation du tableau des emplois

Daniel Michoud donne lecture du rapport de présentation et du projet de délibération.

En raison des mouvements de personnels et de l'ouverture prochaine de la piscine communautaire, il convient de mettre à jour le tableau des emplois pour créer un poste de responsable du centre nautique et un poste d'assistant d'enseignement artistique pour assurer les interventions musicales dans les écoles.

En outre, Daniel Michoud précise :

- que les mises en disponibilités et détachement n'avaient pas été inclus dans le tableau des emplois approuvé au mois de décembre, ce qui ne change rien en termes de charges financières.
- que trois emplois avaient été omis dans le tableau du mois de décembre.

Cette mise à jour prend en compte cette triple correction.

Philippe Lanfrey demande si les 11 emplois non pourvus figurant sur le tableau des emplois sont actuellement en cours de recrutement ou à venir, ou bien s'il s'agit de postes devenus sans objet.

Il est répondu qu'il s'agit en effet d'emplois pour lesquels les recrutements sont en cours.

Pour d'autres, ils correspondent aux emplois pour lesquels l'agent titulaire est actuellement en disponibilité et sur lesquels des agents contractuels peuvent être recrutés.

De plus, ce tableau des emplois ne comporte que le poste de responsable de la future piscine, les autres postes feront l'objet d'une nouvelle mise à jour du tableau des emplois (MNS, agent d'accueil et d'entretien).

Enfin, Philippe Lanfrey demande si la rétrocession de la compétence voirie aux communes se traduit par une diminution de postes sur le tableau des emplois ce à quoi il est répondu que plusieurs agents des services techniques ont quitté la collectivité. Parallèlement, des recrutements sont en cours : un responsable pour les services techniques et d'autres recrutements sont à venir sur d'autres domaines que la voirie ou l'éclairage public.

#### **Projet de délibération**

*Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.*

*Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.*

*Compte tenu :*

- de la création du service « piscine » au sein du pôle culture, tourisme et gestion des équipements sportifs,
- du fonctionnement du service « éveil musical en milieu scolaire »,

*Monsieur le Président propose à l'Assemblée, la création des emplois suivants :*

- 1 emploi de conseiller territorial des activités physiques et sportives (emploi de catégorie A), à temps complet, pour occuper les fonctions de responsable de la piscine intercommunale, à compter du 4 juin 2018,
- 1 emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe (emploi de catégorie B), à temps non complet.

*A défaut d'un recrutement d'un titulaire, les emplois permanents peuvent être pourvus par un agent non titulaire de droit public dans le strict respect des cas de recours prévus à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.*

*L'ensemble de ces postes doivent figurer dans le tableau des effectifs de la collectivité.*

*Celui-ci doit également comprendre les emplois non pourvus suite à des mises en disponibilité et détachement ainsi que trois emplois qui avaient été créés initialement par la Communauté de communes de l'Isle Crémieu (deux postes d'adjoint d'animation et un poste d'agent social).*

**Au vu de cet exposé, il est proposé aux membres du Conseil communautaire :**

- de CREER les emplois suivants :

- 1 emploi de conseiller territorial des activités physiques et sportives (emploi de catégorie A), à temps complet, pour occuper les fonctions de responsable de la piscine intercommunal, à compter du 4 juin 2018,
- 1 emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe (catégorie B), à temps non complet,

- de METTRE A JOUR le tableau des emplois comme suit (voir annexe jointe), à la date du 1<sup>er</sup> juin 2018,

- d'AUTORISER Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

⇒ **La délibération est adoptée à l'unanimité**

**Tableau des emplois au 1.06.2018**

filières	catégorie	grades	Total emploi de la communauté commu- nautés	pourvu par titulaire	TC	TNC	pourvu par un contractue- l	TC	TNC	emploi non pourvu
administrative	A	attaché principal	5	4	4	0				1
	A	attaché territorial	6	4	4	0	2	2	0	
	B	rédacteur principal 1er classe	7	6	5	1	1	1	0	
	B	rédacteur principal 2ième classe	3	2	2	0	1	1	0	
	B	rédacteur territorial	4	1	1	0	2	2	0	1
	C	adjoint administratif principal 1ere classe	3	3	3	0				
	C	adjoint administratif principal 2ième classe	6	5	5	0				1
C	adjoint administratif	11	6	6	0	2	2	0	3	
<b>Total filière administrative</b>			<b>45</b>	<b>31</b>			<b>8</b>			<b>6</b>
technique	A	ingénieur	2				1	1	0	1
	B	technicien principal 1ère classe	1			0				1
	B	technicien principal 2ème classe	1	1	1	0				
	B	technicien	1							1
	C	agent maîtrise	1	1	1	0				
	C	adjoint technique	2	2	2	0				
<b>Total filière technique</b>			<b>8</b>	<b>4</b>			<b>1</b>			<b>3</b>
sociale	A	puéricultrice classe supérieure	2	2	2	0				
	B	éducateur principal jeunes enfants	4	4	4	0				
	B	éducateur jeunes enfants	3	1	1	0	2	2	0	
	B	assistant socio-éducatif principal	2	2	2	0				
	B	assistant socio-éducatif	1	1	1	0				
	C	auxiliaire puériculture principal 2ème cl	8	8	8	0				
	C	auxiliaire puériculture	3				3	3		
	C	agent social principal 2ème classe	1	1	1	0				
C	agent social	14	7	7	0	7	7	0		
<b>Total filière sociale</b>			<b>38</b>	<b>26</b>			<b>12</b>			<b>0</b>
culturelle	B	assistant enseignement artistique principal 1ère classe	2	1	1	0	1		1	
	B	assistant enseignement artistique principal 2ème classe	2				2	0	2	
<b>Total filière culturelle</b>			<b>4</b>	<b>1</b>			<b>3</b>			<b>0</b>
animation	B	animateur	2	1	1	0	1			
	C	adjoint animation principal 2ème classe	2	2	2	0				
	C	adjoint animation	8	5	5	0	2	2	0	1
<b>Total filière animation</b>			<b>12</b>	<b>8</b>			<b>3</b>			<b>1</b>
sportive	A	conseiller des APS	1							1
<b>Total filière sportive</b>			<b>1</b>	<b>0</b>			<b>0</b>			<b>1</b>
<b>Total général</b>			<b>108</b>	<b>70</b>			<b>27</b>			<b>11</b>

## **B. Marchés publics**

### **1. Avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de la MSP de Montalieu-Vercieu**

Le Président donne lecture du rapport de présentation et du projet de délibération.

#### **Projet de délibération**

*Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil communautaire que, par délibération du 11 juillet 2017, le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction de la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) à Montalieu-Vercieu, a été attribué au groupement composé des membres suivants : COMPOSITE (mandataire), PHILIPPE HELIN, SORAETEC, INGENIERIE CLIMATIQUE, TRACES, ARCEA et ECHOLOGOS.*

*Cette attribution s'est faite sur la base d'un montant prévisionnel de travaux de 1 500 000,00 € HT, avec un forfait de maîtrise d'œuvre de 201 086,03 € HT.*

*Conformément au Cahier des Clauses Particulières (CCP) du marché, il convient de fixer par voie d'avenant le montant prévisionnel définitif des travaux, à l'issue de la phase APD ainsi que le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre.*

*Ce dernier est fixé au regard des modifications du projet et de l'évolution du coût prévisionnel des travaux, selon une formule de calcul défini à l'article 4.2.1 du CCP (forfait définitif = forfait initial x (1 + 0,5 x montant des modifications du programme imputable à la maîtrise d'ouvrage ou à l'évolution réglementaire, soit 221 361,60 euros HT / montant prévisionnel provisoire des travaux).*

*Selon la formule de calcul prévue au CCP, le forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre s'élève à 215 926,18 € HT, soit 259 111,42 € TTC, avec un coût prévisionnel définitif des travaux de 1 769 356,60 € HT.*

*La commission d'appel d'offres, réunie, le 24 avril 2018, a rendu un avis favorable sur le projet d'avenant décrit ci-dessus.*

**Au vu de cet exposé, il est proposé aux membres du Conseil communautaire :**

- D'APPROUVER l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre de la construction de la Maison de Santé Pluridisciplinaire à Montalieu-Vercieu, pour les montants inscrits ci-dessus ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

⇒ **La délibération est adoptée à l'unanimité**

## II. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – AMENAGEMENT - ENVIRONNEMENT

### A. Développement économique

#### 1. Cession d'une parcelle de terrain d'une surface de 9 057 m<sup>2</sup> à Monsieur SAHIN – PA de Buisson Rond à Villemoirieu

Christian Giroud donne lecture du rapport de présentation et du projet de délibération.

Monsieur Sahin, déjà présent sur la zone de Beptenoud Nord sur Villemoirieu souhaite s'agrandir et réaliser une opération locative, lui-même prévoyant d'occuper une partie de ces nouveaux locaux.

Christian Giroud précise que France Domaines a produit deux estimations : une, pour la partie située en façade de la RD (30 €/m<sup>2</sup>) et une pour la partie située sur l'arrière (25 €/m<sup>2</sup>). Un compromis a été trouvé avec Monsieur Sahin à 28 €/m<sup>2</sup> compte tenu du fait que la parcelle qu'il souhaite acquérir est éloignée de la route départementale.

Marcel Feuillet, ne connaissant pas le parc d'activités Buisson Rond, s'interroge sur la possibilité de faire du commerce sur cette zone alors même que la communauté de communes n'est pas compétente sur les zones commerciales.

Christian Giroud précise que le projet de Monsieur Sahin porte sur la location de locaux de 200 m<sup>2</sup> à des artisans ou des petites entreprises non commerciales. Aucune activité commerciale n'est prévue sur le lot qu'il est proposé de vendre à Monsieur Sahin.

Thierry Toulemonde s'étonne de ne plus voir sur les plans de bornage, la plateforme de retournement prévue initialement au bout de la rue donnant accès à la parcelle qui serait vendue à Monsieur Sahin, ce à quoi Christian Giroud répond que le plan présenté en séance n'est pas le plan cadastral et que la voie est suffisamment dimensionnée pour garantir la fonction de retournement.

#### Projet de délibération

*Monsieur le Président informe les membres du Conseil communautaire que Monsieur SAHIN, ou toute autre personne physique ou morale se substituant, a sollicité la communauté de communes des Balcons du Dauphiné pour l'acquisition d'une parcelle de terrain d'une surface de 9 057 m<sup>2</sup>, cadastrée section*

*AC 629, située sur le parc d'activités de Buisson Rond à Villemoirieu.*

*Monsieur SAHIN est dirigeant de l'entreprise VERGER CREMOLAN installée sur la zone d'activités de Beptenoud Nord à Villemoirieu.*

*Il souhaite investir via une SCI dans la construction de deux bâtiments d'une surface totale de 3 300 m<sup>2</sup> composés de 16 modules d'ateliers et bureaux chacun d'environ 200 m<sup>2</sup> destinés à la location. Une surface de 200 m<sup>2</sup> sera dédiée à la réalisation de bureaux pour son activité actuelle.*

*La société VERGER CREMOLAN a un effectif de trois personnes et est spécialisée dans la vente et distribution de produits primeurs.*

*Un prix de vente a été négocié à 28 € HT/m<sup>2</sup> compte tenu de l'importance de la surface acquise en un seul tenant. Le prix total HT du terrain s'élève donc à 253 596,00 € HT auquel il faut ajouter le montant de la TVA de 20%, soit 50 719,20 €. Le prix total du terrain s'élève ainsi à 304 315,20 € TTC*

*Il est précisé que France Domaines a été consulté et par avis du 20 septembre 2017 (réf. 2017-38554V0304) a estimé la parcelle cadastrée section AC 629 à 30 € le m<sup>2</sup>.*

**Au vu de cet exposé, il est proposé aux membres du Conseil communautaire :**

- d'APPROUVER la cession à Monsieur SAHIN ou toute autre personne physique ou morale se substituant, d'une parcelle de terrain d'une surface de 9 057 m<sup>2</sup>, cadastrée section AC 629 située sur le parc d'activités de Buisson Rond à Villemoirieu, au prix de 28 € HT/m<sup>2</sup>, soit 253 596 € HT, majoré de la TVA de 50 719,20 € soit un montant total de 304 315,20 € TTC ;
- d'AUTORISER le Président ou le Vice-président en charge du développement économique et du numérique en cas d'indisponibilité de Monsieur Président, à signer tous les documents nécessaires à cette cession.

⇒ **La délibération est adoptée à l'unanimité**

## **2. Cession d'une parcelle de terrain de 3 595 m<sup>2</sup> à Monsieur FLAMENT – PA de Buisson Rond à Villemoirieu**

Christian Giroud donne lecture du rapport de présentation et du projet de délibération.

### **Projet de délibération**

*Monsieur le Président informe les membres du Conseil communautaire que Monsieur FLAMENT ou toute autre personne physique ou morale se substituant, a sollicité la communauté de communes des Balcons du Dauphiné pour l'acquisition d'une parcelle de terrain d'une surface de 3 595 m<sup>2</sup>, à détacher d'un tènement plus grand cadastré section AC 638, situé sur le parc d'activités de Buisson Rond à Villemoirieu.*

*Il est précisé que cette parcelle AC 638 est elle-même issue d'une division de la parcelle AC 570.*

*Monsieur FLAMENT est dirigeant de la SAS SWING et de la SARL BIG MAGIE. Il souhaite regrouper les deux activités et construire un bâtiment d'environ 400 m<sup>2</sup>.*

*La SAS SWING, holding financière a un effectif de deux personnes et la SARL BIG MAGIE a un effectif de trois personnes. Cette société est spécialisée dans la conception, l'assemblage de produits liés à la magie (création de DVD, vente e-commerce avec plus de 10 000 commandes par an).*

*Un prix de vente a été négocié à 30 € HT/m<sup>2</sup>. Le prix total HT du terrain s'élève donc à 107 850,00 € HT auquel il faut ajouter le montant de la TVA de 20%, soit 21 570 €. Le prix total du terrain s'élève ainsi à 129 420 € TTC.*

*Il est précisé que France Domaines a été consulté et par avis du 20 septembre 2017 (réf. 2017-38554V0304) a estimé la parcelle cadastrée section AC 638 à 30 € le m<sup>2</sup>.*

**Au vu de cet exposé, il est proposé aux membres du Conseil communautaire :**

*- d'APPROUVER la cession à Monsieur FLAMENT d'une parcelle de terrain de 3 595 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle cadastrée section AC 638 d'une surface de 3 595 m<sup>2</sup>, située sur le parc d'activités de Buisson Rond à Villemoirieu, au prix de 30 € HT/m<sup>2</sup>, soit 107 850 € HT, majoré de la TVA de 21 570 €, soit un montant total de 129 420 € TTC ;*

*- d'AUTORISER le Président ou le Vice-président en charge du développement économique et du numérique en cas d'indisponibilité de Monsieur Président, à signer tous les documents nécessaires à cette cession.*

⇒ **La délibération est adoptée à l'unanimité**



### **3. Cession d'une parcelle de terrain de 16 m<sup>2</sup> à Madame et Monsieur CERVANTES – PA de Buisson Rond à Villemoirieu**

Christian Giroud donne lecture du rapport de présentation et du projet de délibération.

Il rappelle que le Conseil communautaire avait déjà délibéré en 2017 pour lui céder une parcelle de 2 922 m<sup>2</sup> mais à l'époque le projet de Monsieur Cervantes n'était pas complet.

Aujourd'hui, pour déposer son permis de construire, Monsieur Cervantes aurait besoin d'une surface complémentaire de 16 m<sup>2</sup> afin d'être conforme au règlement d'urbanisme de la commune de Villemoirieu.

#### **Projet de délibération**

*Monsieur le Président informe les membres du Conseil communautaire que Madame et Monsieur CERVANTES, ou toute autre personne physique ou morale se substituant, ont sollicité la communauté de communes des Balcons du Dauphiné pour l'acquisition d'une parcelle complémentaire de 16 m<sup>2</sup>, située sur le parc d'activités de Buisson Rond, jouxtant le terrain pour lequel ils ont signé un compromis en vertu de la délibération 218/2017.*

*Cette acquisition complémentaire d'un tènement à découper sur la parcelle cadastrée 630, faciliterait l'accès des véhicules selon leur projet définitif de permis de construire.*

*Le prix de vente serait identique à celui de la précédente cession, soit 25 € HT le m<sup>2</sup>.*

*Le prix total HT du terrain s'élève donc à 400 € HT auquel il faut ajouter le montant de la TVA de 20%, soit 80 €. Le prix total du terrain s'élève ainsi à 480 € TTC.*

*Il est précisé que France Domaines a été consulté et par avis du 20 septembre 2017 (réf. 2017-38554V0304) a estimé la parcelle cadastrée section AC 630 à 25 € le m<sup>2</sup>.*

**Au vu de cet exposé, il est proposé aux membres du Conseil communautaire :**

*- d'APPROUVER la cession à Madame et Monsieur CERVANTES d'une parcelle de terrain de 16 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle cadastrée section AC 630, située sur le parc d'activités de Buisson Rond à Villemoirieu, au prix de 25 € HT/m<sup>2</sup>, soit 400 € HT, majoré de la TVA de 80 €, soit un montant total de 480 € TTC ;*

*- d'AUTORISER le Président ou le Vice-président en charge du développement économique et du numérique en cas d'indisponibilité de Monsieur Président, à signer tous les documents nécessaires à cette cession.*

⇒ **La délibération est adoptée à l'unanimité**

#### 4. Convention de partenariat avec INITIATIVE NORD ISERE

Christian Giroud donne lecture du rapport de présentation et du projet de délibération.

Il est rappelé que le Conseil communautaire avait déjà délibéré pour accorder un financement de 20 000 € à Initiative Nord Isère en début d'année.

Cette association qui s'occupe de la création d'entreprises est présente sur les Vals du Dauphiné, la CAPI et les Balcons du Dauphiné.

Cette structure est également financée par des fonds européens qui transitent par la Région Auvergne-Rhône Alpes.

Il est précisé que la communauté de communes met à la disposition de l'association un bureau dans les locaux de Saint-Chef.

La convention proposée ne porte que sur 2018 car la Région souhaite mettre en place une plateforme régionale pour animer toutes les structures locales. Une fois que l'organisation de cette plateforme sera finalisée, il est prévu de conventionner avec la Région pour pouvoir participer à l'animation d'Initiative Nord Isère dans le cadre de la création d'entreprises. Dans l'attente de cette finalisation, il est proposé de conventionner directement avec l'association en lui fixant un certain nombre d'objectifs.

En plus de la subvention 2018, il est proposé de verser une aide exceptionnelle de 7 000 € au titre de l'année 2017 compte tenu du fait que l'année dernière la communauté de communes n'a versé aucune subvention à cette association (période transitoire de la fin du CDRA).

Le Président fait remarquer qu'Initiative Nord Isère intervient sur le territoire de LYSED alors même que cette communauté de communes ne participe pas à son financement.

Christian Giroud précise que des discussions sont en cours pour faire participer LYSED au financement de l'association.

##### **Projet de délibération**

*INITIATIVE NORD ISERE est une association à but non lucratif de loi 1901 créée en 1988 dont la vocation est de favoriser la création/reprise d'entreprises pérennes en Nord Isère par l'octroi de solutions de financement aidant à l'obtention d'un prêt bancaire professionnel.*

*Ce soutien se traduit par un accompagnement gratuit et individuel des porteurs de projets :*

- dans la formalisation finale de leur projet en vue de leur demande de solutions de financement,
- et dans le démarrage de leur activité durant le financement obtenu.

*Au cours de l'année 2017, 54 porteurs de projets ont été accompagnés et 28 entrepreneurs ont obtenu un accord de financement sur le territoire des Balcons du Dauphiné. Cela a permis de créer ou maintenir 72 emplois sur le territoire.*

*Une subvention de 20 000 € a déjà été accordée par la communauté de communes en début d'année 2017 à Initiative Nord Isère afin de participer au financement du fonctionnement de l'association.*

*Néanmoins, considérant l'intérêt de cette association pour le territoire, il est proposé d'établir une convention de partenariat définissant l'ensemble objectifs, des aides et subventions apportés par les Balcons du Dauphiné pour l'année 2018.*

*La convention est annexée à la présente délibération, laquelle définit l'ensemble des modalités d'aides apportées par les Balcons du Dauphiné à Initiative Nord Isère pour l'année 2018 :*

- une subvention déjà accordée d'un montant de 20 000 €,
- une subvention complémentaire de 24 000 €,
- une subvention exceptionnelle au titre de l'exercice de 2017 de 7 000 €,
- la mise à disposition de deux bureaux de l'hôtel d'entreprises de Saint-Chef,
- et le prêt d'une salle de réunion sur le site de Saint-Chef pour les comités d'agrément locaux (CAL) programmés sur l'année 2018.

*Cette convention fixe également les objectifs 2018 de l'association vis-à-vis du territoire des Balcons du Dauphiné notamment :*

- *d'accompagner entre 90 et 100 entreprises ;*
- *de maintenir à 90% environ, le taux de pérennité à 3 ans des entreprises accompagnées ;*
- *de créer 72 emplois minimum par le biais du financement des créations/reprises/développement d'entreprises.*

**Au vu de cet exposé, il est proposé aux membres du Conseil communautaire :**

- *d'APPROUVER les termes de la convention de partenariat à passer avec l'association Initiative Nord Isère au titre de l'année 2018,*

- *d'ACCORDER à Initiative Nord Isère, un financement de 44 000 € au titre de l'année 2018. Il est précisé à cet effet qu'une subvention de 20 000 € a déjà été versée en début d'année 2018 à cette association.*

- *d'ACCORDER à Initiative Nord Isère, une subvention complémentaire de 7 000 € à titre exceptionnel compte tenu de l'absence de financement de la communauté de communes en 2017,*

*Il est précisé que les crédits nécessaires aux versements de ces sommes sont inscrits au budget principal 2018 de la communauté de communes (article 6574).*

- *d'ACCEPTER de mettre à disposition d'Initiative Nord Isère, deux bureaux de l'hôtel d'entreprises ainsi qu'une salle de réunion sur le site de Saint-Chef pour les comités d'agrément locaux programmés par l'association sur l'année 2018 ;*

- *d'AUTORISER Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-président en charge du développement économique et numérique en cas d'indisponibilité de Monsieur le Président, à signer tous documents nécessaires à l'application de cette convention de partenariat.*

⇒ **La délibération est adoptée à l'unanimité**

Monsieur Lanfrey quitte la salle 19 h00.

## **B. Aménagement**

### **1. Convention opérationnelle entre la commune de Villemoirieu, la communauté de communes des Balcons du Dauphiné et l'EPORA**

Le Président donne lecture du rapport de présentation et du projet de délibération.

En réponse à la question d'André Paviet Salomon, il est répondu qu'il y a aucun engagement financier de la communauté de communes sur cette opération.

Le Président fait savoir que l'EPORA s'interroge sur une éventuelle sélection des dossiers à traiter face aux très nombreuses sollicitations qui nécessitent un renforcement des moyens humains en matière d'ingénierie.

Il semblerait que l'EPORA demande aux intercommunalités d'opérer un pré-arbitrage sur les dossiers qui devront être lui être confiés.

Christian Giroud précise qu'aujourd'hui l'EPORA est engagée sur 600 opérations et dispose d'un stock de foncier de plus de 500 M€. Il attire l'attention de l'assemblée sur la nécessité pour les Balcons du Dauphiné de structurer le partenariat communautaire avec cet établissement.

#### **Projet de délibération**

*Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil communautaire que, par délibération en date du 18 mars 2016, la communauté de communes de l'Isle Crémieu avait approuvé la convention d'étude et de veille foncière entre la CCIC, la commune de Villemoirieu et l'EPORA.*

*Dans ce cadre, l'EPORA a acquis en juin 2016 le foncier nécessaire à une première phase d'un projet d'ensemble.*

*Ce dernier a été défini par une étude urbaine menée en 2016/2017 à l'échelle d'un périmètre élargi autour de l'entrée de ville commun entre Crémieu et Villemoirieu. Une étude de faisabilité a par la suite précisé le programme sur le périmètre faisant l'objet de la présente convention. Ce foncier est voué à recevoir une opération d'environ 1 500 m<sup>2</sup> de surface de plancher de locaux d'activités/services.*

*La communauté de Communes Les Balcons du Dauphiné est également signataire de la convention dans l'objectif de déployer une politique foncière homogène à l'échelle du territoire et veiller à la cohérence du projet d'ensemble.*

*Ainsi, la présente convention opérationnelle vise à poursuivre le partenariat entre l'EPORA, la commune de Villemoirieu et les Balcons du Dauphiné, dans la requalification de cet îlot stratégique et la mise œuvre d'une première phase du projet. L'EPORA est ainsi chargé de conduire des études techniques et pré-opérationnelles, d'acquérir, d'effectuer des travaux de proto-aménagement et de gérer les biens immobiliers pour les céder à la commune de Villemoirieu.*

*Le périmètre opérationnel totalise une superficie d'environ 3 970 m<sup>2</sup> et comprend les parcelles AD 451, AD 703 et AD 704. Les biens acquis seront aménagés pour permettre la réalisation d'un programme d'environ 1500m<sup>2</sup> SDP de locaux d'activités/services.*

*Ce bilan financier prévoit un montant total de dépenses s'élevant à 164 000 € avec une revente du foncier à la commune de Villemoirieu à 100% du coût de revient.*

*La présente convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter de la date à laquelle elle est rendue dûment exécutoire.*

*Les parties conviennent, par le biais d'un comité de pilotage constitué de représentants de chacune d'elles, de se réunir au moins une fois par an afin de dresser le bilan et l'état d'avancement de la coopération.*

**Au vu de cet exposé, il est proposé aux membres du Conseil communautaire :**

- d'APPROUVER la convention opérationnelle entre la commune de Villemoirieu, la communauté de communes et l'EPORA (annexée à la délibération)
- d'AUTORISER Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

⇒ **La délibération est adoptée à l'unanimité**

## 2. Convention d'intégration par l'IGN dans le Référentiel à Grande Echelle (RGE) des données LIDAR acquises par les Balcons du Dauphiné

Laurent Guillet donne lecture du rapport de présentation et du projet de délibération.

Bernard Bouchet fait savoir que la CNR avait demandé des relevés du même type que ceux que le LIDAR peut réaliser afin de définir les exécutoires des crues du Rhône. Il s'interroge sur les différences qu'il pourrait y avoir entre les relevés LIDAR de la communauté de communes et ceux de la CNR. De plus, à Saint Romain de Jalionas des remblaiements ont été effectués sans autorisation qui pourraient avoir pour conséquence de modifier les données en matière de référence au sol naturel.

Laurent Guillet précise que le LIDAR est en capacité de reconstituer les niveaux initiaux et de distinguer le sol naturel et les évolutions qui ont pu être observées sur certains territoires (remblaiements par exemple).

### Projet de délibération

*Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil communautaire que la communauté de communes des Balcons du Dauphiné dispose d'un levé LIDAR couvrant l'ensemble du territoire intercommunal. Si l'utilisation de ces données nécessite des logiciels spécifiques, elles apportent néanmoins des informations précises pouvant servir à de nombreuses thématiques (environnement, eau et assainissement, PLU et études d'aléas, voirie, tourisme,...).*

*L'un des objectifs, via ce LIDAR, est également de faire vivre au mieux ces données, en les mettant notamment à disposition des entités publiques. A ce jour, plusieurs communes ont d'ailleurs déjà sollicité la communauté de communes pour pouvoir bénéficier de ces données.*

*Le Président fait savoir que récemment l'IGN a sollicité la communauté de communes pour utiliser les données issues du LIDAR afin d'affiner le volet « topographique » du RGE sans donner lieu à quelconque échange financier entre les parties.*

*Dans le cadre du RGE, il est précisé que les données compilées par l'IGN peuvent être utilisées gratuitement pour les titulaires d'un compte service public, enseignement ou recherche permettant de mieux connaître un territoire (base de données des parcelles notamment).*

*La mise à disposition de ces données auprès de l'IGN (structure référente en matière de données géographiques) dans le cadre d'une mission de service public demandée par l'Etat, s'inscrit dans cette volonté de faire vivre au mieux ces données.*

*Dans ce cadre, il est proposé de passer une convention avec l'IGN afin de permettre à celle-ci l'utilisation des données précises visant à affiner le volet « topographique » du RGE sans donner lieu à quelconque échange financier entre les parties.*

*Il est précisé que les Balcons du Dauphiné conservent la propriété intellectuelle de ses données.*

**Au vu de l'exposé fait, il est proposé aux membres du Conseil communautaire :**

- d'APPROUVER les termes de la convention d'utilisation des données LIDAR à passer avec l'IGN dans les conditions énoncées ci-dessus,

- d'AUTORISER Monsieur le Président à signer la présente convention.

⇒ **La délibération est adoptée à l'unanimité**

Monsieur Lanfrey rejoint la séance à 19 H 07.

### III. AFFAIRES SOCIALES

#### A. Petite Enfance – Enfance et Jeunesse

##### 1. **Maintien de la capacité de l'Isle aux enfants à Crémieu à hauteur de 30 places**

Nora Chebbi donne lecture du rapport de présentation et du projet de délibération.

En réponse à la remarque de Denis Thollon sur la conception du bâtiment, il est répondu par Nora Chebbi qu'il est difficile d'organiser l'accueil de 40 enfants sur la structure telle qu'elle est aménagée aujourd'hui.

Denis Thollon déplore les défaillances du maître d'œuvre.

Suite à la question de Philippe Lanfrey concernant le taux d'occupation de l'Isle aux Enfants, il est répondu que celui-ci est légèrement en-dessus de 70%.

Le Président précise que le fait de figer la structure à 30 places passera par une réfaction de la CAF sur la subvention qu'elle a versée pour le financement de ce bâtiment.

Adolphe Molina tient à préciser que la responsabilité concernant le problème capacitaire de l'Isle aux Enfants n'est pas exclusivement imputable à l'architecte ; il convient selon lui d'associer la responsabilité de la PMI et de la CAF.

Nora Chebbi précise en outre que la durée du CEJ est de 4 ans.

#### **Projet de délibération**

*Monsieur le Président expose aux membres du Conseil communautaire que le projet initial du multi-accueil l'Isle aux enfants prévoyait une montée en charge de la capacité de la structure de 30 à 40 places après une phase de démarrage.*

*Toutefois, cette capacité apparaissant difficile à mettre en œuvre sur le plan organisationnel et technique, il est proposé de maintenir la capacité de la structure à 30 places, auxquelles s'ajouteront les places prévues au R.2324-27 du code de la santé publique, soit jusqu'à 5 places supplémentaires, sous condition de ne pas dépasser 100 % de taux d'occupation sur la semaine.*

**Au vu de cet exposé, il est proposé aux membres du Conseil communautaire :**

- d'ACCEPTER le maintien de la capacité de l'Isle aux enfants à 30 places, hors dépassement capacitaire prévu au R.2324-27 du code de la santé publique ;
- d'AUTORISER Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

⇒ **La délibération est adoptée à l'unanimité**

## **B. Gens du voyage**

### **1. Participation au Syndicat d'Aménagement et de Gestion pour les Gens du Voyage en Isère (SAGAV)**

André Paviet Salomon donne lecture du rapport de présentation et du projet de délibération.

#### **Projet de délibération**

*Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil communautaire que la communauté de communes est membre du Syndicat d'Aménagement et de Gestion pour les Gens du Voyage (SAGV) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.*

*En effet, la communauté de communes des Balmes Dauphinoises avait délégué la compétence « aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil » à cette structure syndicale.*

*La participation financière des Balcons du Dauphiné au SAGAV prévue pour l'année 2018 est fixée à 45 580 €.*

*Il est proposé de verser cette participation à l'aide de deux acomptes.*

#### **Au vu de cet exposé, il est proposé aux membres du Conseil communautaire :**

- *d'APPROUVER le montant de 45 580 € au titre de la participation 2018 due au SAGAV, à verser à l'aide de deux acomptes identiques.*
- *PRECISE que les crédits sont inscrits à l'article 65548 du budget principal 2018 de la communauté de communes ;*
- *d'AUTORISER Monsieur le Président à signer tous documents relatifs au règlement de cette participation.*

⇒ **La délibération est adoptée à l'unanimité**

## INFORMATIONS

### **1. Dématérialisation des procédures d'instruction des autorisations d'urbanisme – Procédure et calendrier**

Jean-Yves Brenier fait savoir que le service ADS a travaillé avec les communes en matière de dématérialisation des autorisations d'urbanisme.

Il précise que le 7 mai dernier, Jacques Mezart, Ministre en charge de la cohésion des territoires, a décidé de reporter à 2022 l'obligation d'organiser le dépôt des autorisations par voie électronique en raison de la demande de l'AMF (Association des Maires de France).

Néanmoins, il souhaite continuer à travailler le sujet et à numériser tous les échanges actuels entre le service ADS et les communes à l'aide de courriels en lieu et place des courriers papier actuels.

Denis Thollon est tout à fait favorable à l'idée d'échanger par mail et de dématérialiser les procédures. Néanmoins, il attire l'attention sur les difficultés de mise en œuvre de la dématérialisation de l'urbanisme en raison du défaut de couverture numérique (débit insuffisant).

Jean-Yves Brenier fait remarquer que la demande de l'Association des Maires de France a consisté à reporter la date de dématérialisation des procédures d'urbanisme en proposant de la lier au déploiement du haut débit sur le territoire national.

De plus, pour ce qui est du dépôt des dossiers, l'outil SIMAP va évoluer pour offrir davantage de fonctionnalités avec la question du dépôt des demandes des autorisations d'urbanisme. Il propose de constituer un groupe de travail sur ce sujet.

### **2. Musique à l'école : proposition d'organisation de la compétence sur l'ensemble de la communauté de communes à compter de septembre 2018**

Annie Pourtier présente les modalités de mise en œuvre de la compétence « éveil musical en milieu scolaire » à l'échelle de la communauté de communes à compter de septembre 2018 pour les élèves de cycle 3. Le dispositif prévoit d'intégrer les classes dites mixtes qui comprennent des élèves de cycles 2 et 3.

L'organisation prévoit 17 séances sur une année. C'est un nombre qui peut paraître élevé pour l'Inspection de l'Education Nationale.

Une rencontre a eu lieu avec les inspections de l'Education Nationale et prochainement, une prise de contact aura lieu avec les écoles pour l'élaboration des projets pédagogiques et des programmes 2018/2019.

En réponse à la remarque de Marcel Feuillet, il est répondu que des interventions musicales sont organisées dans les écoles de Vasselín depuis 2012.

Gilles Desvignes s'interroge sur les modalités d'inscription des classes de Chozeau à la natation scolaire.

Des fiches d'inscription vont prochainement être adressées aux écoles qui devront les retourner aux inspections, qui ensuite en feront un retour à la communauté de communes.

Annie Pourtier précise que la communauté de communes rencontre quelques difficultés au niveau des inscriptions sur la piscine de Saint-Vulbas.

De plus elle fait savoir que les élèves de classes mixtes (cycle 2 et grande section) pourront bénéficier du financement du transport pour la natation scolaire avec l'obligation de fournir un encadrement complémentaire pour les élèves de grande section. Les écoles vont prochainement avoir l'information.



Suite à la question de Patrick Chollier, il est répondu par le Président qu'il n'y aura pas de transfert de charges pour la mise en œuvre de la musique à l'école.

Le Président précise néanmoins qu'une discussion doit avoir lieu avec la commune de Tignieu-Jamezieu qui assure cette mission avec son propre personnel.

Patrick Chollier fait remarquer que les communes qui adhéraient antérieurement au syndicat de musique de Veyrins-Thuellin paient toujours une contribution au Centre de Gestion 38 pour les personnels qui n'ont pas retrouvé d'emploi suite à la dissolution. Il suggère de proposer un emploi à ces agents à l'occasion de la mise en œuvre élargie de la compétence relative à la musique à l'école.

Après avoir déploré pareille situation, le Président fait savoir que des démarches en ce sens ont d'ores et déjà été engagées par la communauté de communes.

### **3. Mise en œuvre des mercredis à partir de la rentrée scolaire de septembre 2018**

Aurélien Blanc fait savoir qu'une très grande majorité de communes se sont prononcées pour l'organisation scolaire à 4 jours à compter de septembre 2018. Dans ce cadre il y a lieu d'arbitrer plusieurs points :

- Au niveau de l'amplitude horaire, l'accueil des enfants le mercredi sera organisé sur une journée de 11 heures, de 7h30 à 18h30,
- Les transports méridiens seront supprimés,
- Point sur l'ALSH d'Annoisin Chatelans qui accueille les enfants de la commune et également ceux des communes d'Optevoz, de Dizimieu et de Siccieu, ces deux dernières étant en regroupement pédagogique. Ces 4 communes ont fait le choix de garder une organisation scolaire sur 4,5 jours.

Comprenant les difficultés à mettre en œuvre des accueils périscolaires et extrascolaires, Nora Chebbi demande à décliner un accueil de loisirs sur une demi-journée seulement.

Aurélien Blanc fait savoir qu'une solution a été proposée visant à répartir les enfants du site d'Annoisin sur les ALSH de Crémieu et de Hières-sur-Ambly, ce à quoi Nora Chebbi répond qu'elle n'est pas attachée au lieu d'accueil mais davantage au service rendu aux populations sur l'ensemble des communes au motif de l'équité.

Le Président fait référence aux échanges qu'il avait eu il y a un an avec certaines communes qui à l'époque avaient déjà fait le choix de revenir sur une organisation scolaire sur 4 jours.

Les quatre communes du plateau de Crémieu ont fait le choix de rester sur une organisation sur 4,5 jours. Néanmoins, la communauté de communes ne peut pas traiter ce choix spécifique à ces quatre communes d'autant que le mercredi après-midi seul relève du périscolaire, alors que l'accueil sur la journée complète du mercredi relève de l'extrascolaire.

Nora Chebbi regrette que le choix fait par ces quatre communes ne soit pas mieux pris en considération par l'organisation des accueils de loisirs communautaires.

En réponse à la demande de Denis Thollon concernant le lieu d'accueil des enfants de Saint-Baudille de la Tour, Aurélien Blanc fait savoir qu'il est prévu d'apporter une réponse aux familles d'ici la fin du mois de juin.

Bernard Bourgier est effaré en constatant le retour à l'organisation scolaire sur 4 jours fait par une grande majorité de communes dont celle de Moras, alors même que les communes ont été dans l'obligation de mettre en place en 2013, une organisation sur 4,5 jours pour le bénéfice des enfants.

L'ensemble des communes s'est adapté.

Aujourd'hui, chaque commune est libre de faire comme elle l'entend, le rythme de l'enfant ne figurant plus parmi les préoccupations du Ministère de l'Education Nationale.

De ce fait, Bernard Bourgier comprend les quatre communes qui sont restées sur l'organisation de 2013. Aussi, suggère-t-il de faire une action auprès de l'AMI pour exprimer son dépit face à de tels revirements.

En vue des conseils d'école qui vont prochainement avoir lieu dans les communes, Philippe Lanfrey souhaiterait avoir l'information d'ici la mi-juin sur l'organisation des ALSH mise en place à la rentrée de septembre prochain par la communauté de communes.

Gilles Desvignes demande ce qu'il va se passer à compter du 1<sup>er</sup> janvier prochain.

Dans l'attente des arbitrages que fera le Conseil communautaire au niveau de la compétence Enfance et la compétence Jeunesse, le Président pense que la communauté de communes devrait continuer à jouer un rôle majeur en ce qui concerne l'enfance.

Gilles Desvignes fait remarquer qu'il est régulièrement sollicité par les familles à ce sujet.

- En ce qui concerne la tarification, celle-ci devra faire l'objet d'une délibération au Conseil communautaire du mois de juin.

Aurélien Blanc présente le calendrier des travaux d'harmonisation concernant les compétences Enfance et Jeunesse et les modes de gestion.

En réponse à la remarque de Marcel Feuillet, il est précisé qu'il n'y aura pas de nouveaux débats sur la prise de compétence de la Petite Enfance compte tenu du fait qu'elle avait été arbitrée avant la fusion.

En outre, Aurélien Blanc fait savoir que le CEJ est en cours de négociation sur le territoire de l'Isle Crémieu. Il précise à cet effet que le précédent CEJ prévoyait 380 000 heures alors que le nombre d'heures réalisées s'élève à 217 000 heures. Le futur contrat en cours de négociation portera sur 335 000 heures, bien au-delà de la réalisation du CEJ précédent.

Enfin, il fait savoir que le travail de réorganisation du service Enfance/Jeunesse est achevé. Il prendra effet à compter de début juillet.

En réponse à la demande de Philippe Lanfrey, Aurélien Blanc fait savoir qu'il n'y aura pas de nouvelle commission Enfance/Jeunesse d'ici le prochain Conseil communautaire.

#### **4. Point actions touristiques du territoire le 6 juin**

Alexandre Bolleau fait un point rapide sur les actions touristiques de promotion du territoire et notamment la soirée du 6 juin à 19 heures organisée par l'EPIC et la communauté de communes à l'occasion du lancement du site internet sur le site de Walibi.

#### **5. Plan Pluri Annuel d'Investissement**

Le Président rappelle qu'au cours du Conseil communautaire de mars 2018, il avait été fait référence au Plan Pluriannuel d'Investissement qui comprend deux actions que la communauté de communes n'est plus en capacité de porter compte tenu du fait qu'elle n'est plus compétente. Il s'agit de la requalification de la zone d'activités de Passins/Arandon et de travaux dans la zone des quatre Buissons de Tignieu-Jameyzieu.

Il sera proposé au Conseil communautaire de verser les crédits correspondant aux communes à l'aide d'une attribution de compensation exceptionnelle.

### **QUESTIONS DIVERSES**

**L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20 H 00**